

DEPARTEMENT DU RHÔNE
COMMUNAUTE DE COMMUNES BEAUJOLAIS PIERRES DOREES
**ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE PREALABLE A LA
DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE (DUP)**

Du 13 septembre au 13 octobre 2021

Pour expropriation partielle de la parcelle AD 164 En Gemilleux sur la commune d'Anse (69480) en vue de raccorder la voie d'accès au projet de construction d'une **crèche** et d'une **salle des fêtes** et d'une **aire de stationnement** ouverte au public.

CONCLUSIONS MOTIVEES

YVES DUPRE la TOUR

Commissaire enquêteur-Rhône

Le 31 mai 2021, Madame Sylvie BADER-KOZA Première Vice -Présidente du Tribunal Administratif de Lyon, m'a désigné en qualité de commissaire enquêteur par décision n°E21000072/69 en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet : « la déclaration d'utilité publique assortie d'une enquête parcellaire concernant les projets de construction d'une crèche et d'un accueil d'évènements festifs sur le territoire de la commune d'Anse ».

L'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique présentée par la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées, et agissant pour le compte de la ville d'ANSE uniquement pour la salle des fêtes, a pour objet l'acquisition d'une fraction de la parcelle AD 194 pour le raccordement de la voirie interne du projet « crèche-salle des fêtes » à la voirie d'accès de l'impasse AQUAZERGUES.

La demande d'expropriation : le maître d'ouvrage déclare avoir un besoin impératif de cette parcelle et a tenté l'acheter à l'amiable, l'indivision THOMASSET a refusé l'offre du pétitionnaire

L'enquête publique a eu lieu pendant 31 jours du 13 septembre au 13 octobre 2021.

Le commissaire enquêteur s'est tenu à la disposition du public pour recevoir ses observations à la mairie de ANSE les :

- Mardi 13 septembre 2021 de 9h00 à 12h00
- Samedi 25 septembre 2021 de 9h00 à 12h00
- Mercredi 13 octobre 2021 de 14h à 17h

Ce projet intercommunal n'a pas suscité l'intérêt du public, personne ne s'est manifesté durant l'enquête pour demander des explications sur les projets de crèche ou de salle des fêtes.

Objet de l'enquête

Le projet de crèche intercommunale de la CCBPD :

En 2015 la CCBPD a élaboré un schéma directeur de la petite enfance, les besoins de place en crèche ont été actualisés en 2019 sur le secteur Est de la communauté, au nord et au Sud.

Le schéma directeur de 2019 fait apparaître un besoin de 40 berceaux sur Anse et 35 sur le Sud-est du territoire. Sur Anse, Pommiers, Lucenay et Morancé, en 2018 :40% des demandes de place en crèche n'ont pu être satisfaites. De plus 230 logements viennent d'être livrés en face du terrain situé à ANSE, objet de cette enquête.

Le projet prévoit une crèche d'une capacité de 60 personnes sur 565m², une salle des fêtes d'une capacité de 300 personnes sur 845 m², une aire de stationnement ouverte au public de 90 places sur 1125 m², une voirie interne : cheminements dédiés au mode « déplacement doux ».

Je considère ce projet de crèche comme d'utilité publique et très positif, répondant aux besoins grandissants d'une population jeune habitant ANSE, POMMIERS, LUCENAY et MORANCE.

Le projet de salle des fêtes de la municipalité d'ANSE :

Si de nombreux équipements collectifs ont accompagné la forte croissance de la population depuis 20 ans : médiathèque, salle événementielle ANSOLIA, centre nautique AQUAZERGUES (équipement réalisé par la CCBPD), la municipalité d'ANSE souhaite accompagner la croissance de sa population en se dotant d'une salle des fêtes adaptée aux mariages et réunions avec possibilité de musique après 22h.

L'emplacement proposé semble judicieux car éloigné des habitations et exempt de nuisances sonores. L'utilisation du parking et des locaux techniques en commun avec la crèche limitera l'artificialisation des sols. Son éloignement des habitations est un gage de tranquillité des habitants le week-end.

Ce projet de salle des fêtes me semble répondre aux besoins de la population et son implantation est bien intégrée dans l'environnement.

Ce nouveau projet intercommunal de crèche et salle des fêtes et d'un parking sur la commune d'ANSE nécessite l'acquisition d'une fraction de *la parcelle AD 194* pour raccordement à la voie d'accès existante

Motivation et Formulation de L'avis

Pour toutes les raisons évoquées précédemment au cours de la synthèse de l'objet de l'enquête :

Après avoir :

Réceptionné le dossier comportant les pièces soumises à enquête publique.

Obtenu des pièces complémentaires

Analysé et étudié le dossier mis à l'enquête

Entendu le maître d'ouvrage et effectué 2 visites du site

Assuré les 3 permanences prévues par l'arrêté préfectoral dont une un samedi

Constaté l'absence d'intérêt du public et des propriétaires de la parcelle pour l'enquête

Analysé les documents d'urbanisme supra-communaux et communaux (SCoT et PLU)

Vérifié que :

L'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique s'est déroulée conformément à la réglementation pour l'information du public et le contenu du dossier

Aucun périmètre de protection (Natura 2000, ZNIEFF) n'intercepte le périmètre de cette DUP

Le SDIS a donné un avis favorable au projet objet du permis de construire

La DRAC indique que le projet n'affecte pas des éléments du patrimoine archéologique

Enquête Publique Unique n°E21000072/69 préalable à la DUP assortie d'une enquête parcellaire pour expropriation partielle d'une parcelle sur la commune d'ANSE (69480) en vue de la réalisation d'une crèche et d'une salle des fêtes du 13 septembre au 13 octobre 2021 inclus

J'estime que :

La volonté de la collectivité n'est en aucun cas de nuire à des intérêts privés

L'expropriation de la parcelle conditionne la réalisation de ce projet que l'on peut considérer comme d'utilité publique

Le bilan écologique, social et financier de ce projet est positif

Le public et les associations de défense de l'environnement ne se sont pas manifestés.

Les propriétaires ont repris le dialogue avec le maître d'ouvrage (information de la CCBPD)

Les avantages de ce projet prévalent nettement sur ses inconvénients

En conséquence,

J'émetts un avis favorable

A ce qu'il soit conféré un caractère d'utilité publique au projet de construction d'une crèche et d'un accueil d'évènements festifs à ANSE.

A St Cyr au Mont d'Or, le 10 novembre 2021

Le commissaire enquêteur



Yves DUPRE la TOUR